

Bulletin Municipal

CASTEL NEWS

"Las Novelas dau país"

Septembre 2021



Edito

de Madame la Maire

Je ne pouvais pas commencer cet édit sans évoquer le départ de deux personnes durant l'été. En effet Jean Lapaquette a mis un terme à son mandat électoral et Mme Colette Devin a fait valoir ses droits à la retraite. Je comprends et respecte le choix de Jean de s'arrêter là, pour convenance personnelle. Je tiens à lui témoigner toute mon amitié et à le remercier pour son investissement au service de la commune. Les liens ne seront pas rompus puisqu'il nous a assuré qu'il continuerait à partager son expérience et sa réflexion.

Colette, figure emblématique de la mairie : qui ne connaît pas Colette ou n'a pas eu de contact avec elle ? Pour moi elle a incarné ces mots «sens du service public». Impliquée, rigoureuse elle est la mémoire de la mairie. Des maires, elle en a vu passer, des anecdotes elle en connaît, de l'histoire de la commune, elle en est le témoin. Nous lui souhaitons de «bonnes vacances». Qui dit deux départs dit deux arrivées: Lionel Queyreix, enfant du pays, fera son entrée au conseil municipal. Mélanie Rondeau rejoint le service administratif en tant qu'assistante de gestion comptable et financière. Elle a pris ses fonctions au 1/09. Ainsi va la vie communale, des gens partent, d'autres arrivent et les projets continuent.

La maison des associations poursuit sa route, la réfection des trottoirs se peaufine, la convention «Petites Villes de Demain» a été signée, une réflexion sur l'aménagement du site du lac et sur le cimetière est en cours. La commune, tournée vers l'avenir s'est portée acquéreur du terrain Malitte en vue de le lotir. Toutes ces actions sont menées en gardant à l'esprit la maîtrise du budget qui, comme vous avez pu le constater dans la «feuille de chou du mois de mai», est maîtrisé avec une baisse de fonctionnement de 1%, et une hausse d'investissement de 1,07%. Une commune qui n'investit pas décline, voit son patrimoine se dégrader et peine à attirer de nouveaux habitants. La rénovation par Briance Combade de la maison Jane Limousin, projet engagé lors de la mandature précédente, aura un impact positif pour notre centre bourg avec l'ouverture de la Maison France Services.

En parlant communauté de communes nous avons eu à nous prononcer sur le maintien du PLU (plan local d'urbanisme) ou la mise en place d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Réduire ce débat à «nous ne serons plus maîtres chez nous» est une argumentation simpliste. J'ai souhaité que la réflexion soit plus approfondie et nous avons eu différents temps d'échanges et de réunions avec des personnes qualifiées sur ce sujet. Il s'agissait de penser aménagement global du territoire, dans une vision progressiste. Notre groupe s'est prononcé pour. Certes la construction du PLUI n'aurait pas été chose aisée mais notre groupe était prêt à mener ce travail de longue haleine.

Au cours de ces 6 derniers mois notre commune s'est refait une beauté. L'avenue Amédée Tarrade a été rafraîchie, les pavés délabrés ont été enlevés. Ils ont été remplacés par une couche d'enrobé. La garderie (ex école maternelle) a vu ses avant-toits et ses gouttières refaits à neuf. Le court de tennis a été revêtu d'un enrobé bitumeux et résine aux couleurs de la commune: le bleu et le vert. Une partie du mur du cimetière qui s'était écroulé a été reconstruite. Avez-vous remarqué combien les bacs à fleurs étaient fleuris, la beauté de l'enfilade de ces bacs sur l'allée des sorbiers et surtout les parterres du centre bourg ? Prenons le temps de nous arrêter et apprécier ce que la nature nous offre durant ces mois de printemps et d'été!

Dans un même élan écoles, collège et commune sont entrés dans le développement durable. Les écoles ont obtenu le label E3D. La commune s'est engagée dans la charte Zéro pesticide avec la mise en place de la tonte différenciée, et l'achat de matériel alternatif. Tout n'est pas parfait et nous apprenons petit à petit à faire en accord avec la préservation de notre environnement. C'est un des défis à relever pour les années à venir.

Un petit mot sur le respect. Nos agents, que ce soit aux services techniques, aux écoles, à la mairie subissent l'agressivité, voire les insultes des administrés. Il conviendrait que chacun revienne à des relations plus posées et plus respectueuses de l'humain.

Je terminerai en remerciant tous les écocitoyens qui entretiennent leurs haies, leurs pieds de murs, leur bout de trottoir et participent ainsi à l'embellissement de la commune.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée, en pensant aux associations qui pour certaines n'ont pas encore repris leurs activités, aux personnes privées de lien social. Une pensée également pour les sapeurs-pompiers qui ont été beaucoup sollicités durant ces derniers mois.

Et enfin, une phrase que je souhaite partager avec vous :

«Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.»

Antoine de St Exupéry

Madame la Maire, Françoise RIVET



Sommaire

- Edito : p 2
- Conseils municipaux p 3 - 4
- Enfance & jeunesse p 5 à 7
- Le coin des associations..... p 8 - 9
- Animations p 10 - 11
- Infos mairie p 12 - 13
- Droit d'expression p 13
- Zoom sur les travaux p 14 - 15
- Zoom sur la cartonnerie p 16 à 18
- État civil p 19
- Infos Covid p 20
- Infos pratiques..... p 21 à 24

Les personnes qui souhaitent la version numérique du bulletin municipal à la place de la version papier peuvent se rapprocher de la mairie.

Mail : mairie@chateaufort-la-foret.fr

Tél : 05.55.69.30.27.

Mairie :

2 Place du 8 Mai 1945

87130 Châteaufort-la-Forêt

L'équipe municipale vous informe régulièrement sur la vie locale et associative de votre commune, et sur les informations concernant la mairie avec :

- Châteaufort, Brèves d'Infos
- Bulletin municipal : Castel news
- « Las novelas dau país » (semestriel)

- la page Facebook
<https://www.facebook.com/commissioncommunicationchateaufort>

- Site internet de la mairie : www.chateaufort-la-foret.fr

QR code Facebook



Référentes communication : Françoise Rivet, Pascale Duprat

Textes et photos : commission communication

Conception graphique : APCL services - Impression : GDS Imprimeurs

Vendredi 26 mars 2021 :

- Approbation des comptes de gestion 2020 dressés par Monsieur Bourgeois, receveur.
- Compte Administratif 2020 du budget principal. Vote pour à l'unanimité.
- Organisation des temps scolaires rentrée 2021. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la reconduction des 4,5 jours hebdomadaires à compter de septembre 2021.
- Personnel municipal: création d'un emploi de comptable au service administratif, suite à un départ à la retraite au 1^{er} juillet 2021. Vote pour à l'unanimité du Conseil Municipal.

Informations :

- Commission d'Appel d'Offres le jeudi 1^{er} avril 2021.
- Arrivée prochaine du matériel acquis dans le cadre de la charte zéro pesticide.
- Travaux de voirie rue Amédée Tarrade retardés par la réhabilitation de la Maison Limousin. Travaux de peinture routière dans le bourg à compter du 29 mars 2021.
- L'aménagement de la maison des associations a été éligible au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dans le cadre du plan de relance. Le projet de la salle Bartholdi n'a pas été retenu, cela permettra d'approfondir le dossier et les besoins.

Vendredi 9 avril 2021 :

- Affectation des résultats-budget principal : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section exploitation.
- Vote des taux des taxes directes locales pour 2021 : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les taux d'imposition des deux taxes sur le foncier bâti et non bâti pour l'année 2021.
- Présentation et vote du Budget Primitif 2021 et du Budget Annexe Lotissement. Le budget est consultable en mairie et sur le site internet.
- Attribution marchés : acquisition d'un tonde-broyeur autoporté (44850,00€ TTC) et d'une désherbeuse thermique à eau chaude (28698,00€ TTC).
- Mise en œuvre de la charte zéro pesticide, demande de subvention pour l'acquisition de matériels au Conseil Départemental de la Haute-Vienne et aux fonds européens (LEADER). Vote à l'unanimité pour le projet et pour les demandes de subventions.
- Convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » : après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » avec l'Etat, la Communauté de Communes

Briançonnais et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

- Tarifs locations salles communales : étude en cours sur la possibilité de louer les salles communales à des sociétés privées.
- Motion contre le projet de réorganisation d'EDF « HERCULE » : après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la motion contre le projet de réorganisation d'EDF « HERCULE ».

Informations :

- Fermeture d'une classe à l'école Primaire à la rentrée 2021-2022.
- Tonte différenciée au lac, au cimetière.
- Annulation du Triathlon 2021.
- Accueil de 30 militaires aux gîtes communaux dans le cadre de la défense aérienne.
- Recherche de médecins: rencontre de Madame la Maire avec le Conseil de l'Ordre des médecins le 14 avril, et de l'ARS début mai.
- Point sur les vaccinations Covid 19.

Mardi 22 juin 2021 :

- Cession et acquisition de terrain :
 - Cession d'un terrain communal viabilisé de 1050 m², rue de la Combe aux bœufs à Monsieur Thibault Jarossay et à Madame Line Ducouret au tarif de 8€ le m².
 - Acquisition du terrain Malite et création d'un budget lotissement: après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'acquisition par la commune de trois parcelles (5676 m²) situées en centre bourg et constructibles.
- Décision modificative budget annexe lotissement, augmentation de crédits.
- Marchés publics: lots infructueux concernant la réfection partielle de l'Ecole Primaire, et la création de la Maison des Associations. Attribution marché du lot n°3 «électricité» à l'entreprise CEGELEC pour la réfection partielle de l'école primaire.
- Tarifs gîtes: il avait été envisagé de mettre en place une caution pour la mise à disposition d'une clé 4G dans chaque gîte. Cette solution technique n'a pas été retenue. Les tarifs ne seront donc pas modifiés.
- Admission en non-valeur (montant: 24,01€, titre eaux)
- Transports scolaires 2021-2022: approbation de l'avenant à la convention de délégation de la compétence transports scolaires transmise par la région Nouvelle Aquitaine et reconduction des montants de participation 2020-2021 de la commune pour la nouvelle année scolaire.

- Participation aux séjours vacances des enfants de la commune: après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation de 4€ par jour et par enfant de moins de 17 ans dans la limite de 21 jours par an (centre de vacances avec hébergement Adrien Roche à Meschers). Mesure sociale permettant l'octroi d'aides supplémentaires par d'autres organismes.
- Participation aux frais de branchement électrique des commerçants ambulants : après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame la Maire à demander une participation forfaitaire de 20€ mensuel aux commerçants ambulants s'installant sur le domaine public, ayant besoin d'un branchement électrique et ayant une surconsommation, à compter du 1^{er} juillet 2021.
- Accord d'une subvention au FSE (Foyer Socio-éducatif) du Collège Jean Monnet: 108€ pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie dans le cadre de la labellisation E3d (Ecoles et établissements en démarche de développement durable)
- Eclairages festifs, demande de subvention au SEHV: Afin de remplacer et compléter l'éclairage festif, le Conseil Municipal accepte le devis de FESTILIGHT pour l'acquisition d'un montant de 2180,50€ H.T et pour une location triennale qui s'élève à 2625,00€ H.T par an.
- Convention de partenariat avec les mutuelles AXA et MUTUALIA: Afin de faire bénéficier aux habitants (retraités, salariés, ou non-salariés) de la commune, de tarifs préférentiels concernant leur assurance maladie, le Conseil municipal donne son accord à Madame la Maire pour signer une convention de partenariat avec AXA Assurance Complémentaire Santé et Dépendance et Mutualia Alliance Complémentaire Santé.

Personnel :

- Recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet ou à temps complet pour faire face à un besoin

occasionnel ou saisonnier sur le poste d'assistant de gestion comptable et financière non encore pourvu.

- Cotisation au COS (Comité des Œuvres Sociales): après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les montants des cotisations dues au COS.
- Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne.
- Inscription de l'itinéraire «liaison 40 entre Châteauneuf-la-Forêt et Saint-Méard» au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) de la Haute -Vienne : après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « liaison 40 Duveix vers le circuit du Mont Gargan via Laugeas. (Interconnexion entre chemins de randonnée).
- Transfert de la compétence d'élaboration du PLUI à la Communauté de Communes Briance Combade: plusieurs réunions d'informations et d'échanges ont eu lieu ces derniers mois sur ce thème afin que le Conseil Municipal puisse prendre une décision avant le 1^{er} juillet 2021.
Vote: 15 voix pour et 4 voix contre (M. Changion, M. Ruchaud, Mme Fargeaud, M. Faye).

Informations :

- Le Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages organise des nocturnes de vaccination sans rendez-vous.
- Recherche de médecins: Madame la Maire a rendez-vous le 24 juin 2021 avec l'ARS, le Conseil de l'Ordre des Médecins, Madame la Députée sera présente.
- Mise en ligne du nouveau site internet de la Commune. Prochaine feuille de chou distribuée en juillet et le prochain bulletin municipal en septembre.
- Réponse négative de l'AMF (Association des Maires de France) concernant la location de salles communales pour une activité à but commercial.
- Concours de jeunes pêcheurs le 26 juin 2021 après-midi.
- 14 juillet 2021 : exposition sur la biodiversité autour du lac, vide-greniers, animations musicales, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.
- Marchés d'été: le vendredi de 17h à 20h avec animations musicales.

PIG (programme d'intérêt général) en matière d'habitat privé :

Réunion de travail avec les partenaires, le 7 juillet organisé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne à la salle Bartholdi.

Ce temps de co-construction concernant le secteur des Communautés de Communes Briance Combade, Briance Sud Haute-Vienne, de Noblat et Portes de Vassivière a permis d'aborder les thèmes suivants: la rénovation énergétique, le maintien à domicile, l'habitat indigne... Deux représentantes du Conseil Municipal de Châteauneuf, Micheline De Cuyper et Pascale Duprat, participaient à cette réunion.

L'objectif de ce travail est de structurer l'information en lien avec l'habitat en secteur rural, et accompagner les propriétaires qui souhaitent réaliser la rénovation énergétique de leur logement. Projet à suivre en 2022 !



La garderie périscolaire :

La garderie périscolaire accueille les enfants de 3 à 12 ans le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h45 et de 16h25 à 19h et le mercredi matin de 7h à 8h45. Elle est située 4 rue de la Combe aux Bœufs. Marie Christine, Coraline et Isabelle, animatrices et employées communales prennent en charge les enfants avant et après l'école.

Les enfants peuvent réaliser des activités manuelles ou ludiques, se reposer, se détendre. Trois salles sont à disposition des animatrices, ainsi qu'une cour.

Après le temps périscolaire du matin, les enfants sont accompagnés par les agents communaux à l'école maternelle et primaire ou au bus pour ceux qui fréquentent l'école de Neuvic-Entier. Le soir après l'école, nos petits écoliers, inscrits à la garderie, sont de nouveau pris en charge par les animatrices au portail des écoles ou à la descente du bus.

L'inscription se fait à la mairie. Tarif horaire: 2,50€ par enfant. A partir de deux enfants: 1,50€ par enfant. La facturation est établie en fonction du temps de présence de l'enfant.

Dans le cadre de la garderie périscolaire, l'aide aux devoirs est proposée aux enfants qui le souhaitent de 16h30 à 18h30 et encadrée par des bénévoles.

L'inscription au service de la garderie est obligatoire pour la fréquenter, même occasionnellement (Cf formulaire sur le site internet de la mairie).

Petit rappel aux parents : pensez à donner à votre enfant une bouteille d'eau.



Atelier fête des mères



Atelier fête des pères



Ecoles : Label E3D

Le 30 juin 2021 les écoles de Châteauneuf-la-Forêt ont été labellisées « Ecole en Démarche de Développement Durable » niveau 1 (engagement). Leur engagement collaboratif avec les autres écoles du secteur et le collège dans une démarche globale de développement durable a été récompensé et encouragé par le rectorat.

L'école maternelle, attend les petits insectes !

Réalisation d'hôtels à insectes avec les enfants et l'accompagnement du sculpteur Bruno Even. Les troncs d'arbres ont été offerts et transportés par des parents d'élèves. Les petits ont rempli les troncs évidés avec du bois, de la laine de mouton et des bambous. Ces sculptures sont installées face à la cour de récréation.



Hôtels à insectes avec le Pays d'art



Maquette du bourg (moyenne et grande section)

L'école élémentaire, beaucoup d'activités en lien avec l'environnement !

Plantation d'une haie bocagère à la ferme des Mahamas à Saint-Bonnet-Briance.

Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires sur le thème de la préservation de l'environnement pour le marché de Noël (lessive et savons bio, carnets en papiers recyclés etc...)



Implantation de ruches avec des essaims d'abeilles fournies par Monsieur Laudoueix apiculteur, sur un terrain prêté par Monsieur Dougé, en bordure du ruisseau de la Prairie. Ces ruches ont été décorées par les enfants de l'école. Le miel sera récolté au profit des écoles et de l'EHPAD.



Visite de la tourbière des Dagues puis découverte de la faune et de la flore de différents paysages, landes sèches, forêts, bosquets, haies et prairies.

Découverte de la biodiversité du ruisseau de la Prairie : avec l'accompagnement de Limousin Nature Environnement (grenouilles, libellules, écrevisses, éphémères, présence de la loutre...)

Remise de livres « les Fables de la Fontaine » :

Vendredi 2 juillet 2021 Madame Françoise Rivet, Maire, et Madame Serr-Tourniérou, Principale du Collège ont remis un livre aux élèves de CM2 dans le cadre du prix Passerelle, en présence de Mesdames Jacob-Lacour, Lagarde, Lambert, Guillabot, professeures des écoles.



Collège :

Comme les écoles maternelle et primaire, le collège a été labellisé niveau 1 et apporte sa participation aux projets E3D de l'académie de Limoges.

De nombreux projets commencent à voir le jour et un éco-délégué élu dans chaque classe s'assure de leur réalisation et de leur bon fonctionnement.

Les éco-délégués ont été reçus à la mairie concernant un projet de mise en place de récupérateurs d'eau. La commune a voté à l'unanimité l'accord d'une subvention de 108,00€ lors du conseil municipal du 20 juin 2021 pour l'achat d'un récupérateur d'eau pour le collège. Quatre récupérateurs d'eau ont été commandé par l'intermédiaire du PNR (Parc Naturel Régional de Millevaches) (3 pour la commune et 1 pour le collège).

La végétalisation de la cour commence avec quelques bacs de fleurs et le tri des déchets au self déjà bien en place a été encore amélioré cette année.

Des composteurs ont été mis en place sur un terrain mis à disposition par la mairie près du parking du collège.



Semaine de la science, décoration des ruches, opération lac propre.... Beaucoup d'actions sont étudiées et mises en place petit à petit.

La démarche 0 pesticide sur notre commune :

Le 23 octobre 2020, la commune de Châteauneuf-la-Forêt a signé la **Charte « Zéro pesticide dans nos villes et villages »**, une charte initiée par LNE (Limousin Nature Environnement) et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Nouvelle-Aquitaine. Elle s'est engagée à ne plus utiliser les produits phytosanitaires dans les espaces verts, y compris dans le cimetière et les terrains de sport (espaces bénéficiant d'une dérogation dans la loi Labbé). En 2021 la commune a commencé une transition vers une autre gestion de ses espaces verts comme la **tonte différenciée**.

Plusieurs zones de tonte ont été classées (espaces prioritaires, espaces avec tonte moins fréquente, espaces avec tonte très haute). En juillet l'herbe haute autour du lac a été fauchée puis enroulée, elle servira cet hiver à nourrir les brebis et les chèvres qui sont à l'école maternelle.

Cet engagement vise à consacrer l'effort d'entretien aux endroits prioritaires, à favoriser la biodiversité pour revoir les papillons, les abeilles, les insectes et à trouver une alternative à l'utilisation des pesticides, produits dangereux pour l'environnement et la santé. Une période de 2 ou 3 ans s'écoulera avant de voir l'effet bénéfique du changement.

Le programme européen LEADER porté par le PETR du Pays Monts et Barrages a subventionné une partie de **l'achat de matériel alternatif** pour l'entretien des espaces verts. La commune a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique à eau chaude pour entretenir les voiries, les allées et le cimetière ainsi que d'un tondo broyeur Amazone autoporté pour couper l'herbe et broyer les feuilles. D'autre part la technique du **paillage** est utilisée par exemple dans les massifs et permet de recouvrir le sol, le nourrir, le

protéger et limiter le temps d'entretien. Des **actions de communication et de sensibilisation** ont été mises en place avec Limousin Nature Environnement : le **prêt des expositions** « Objectifs Zéro pesticide dans nos villes et villages » pour le marché aux fleurs du 9 mai et « Exposition et jeu photo Découvrir la biodiversité du Limousin » pour les festivités du 17 juillet, des **interventions dans les classes primaires et au collège** pour sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité et aux enjeux de préservation, ainsi que **l'installation de panneaux** dans les espaces verts de la commune (lac, cimetière, bourg) pour expliquer les changements aux habitants (« tonte différenciée », « paillage », « flore spontanée », ...). L'avis de la population sera sollicité concernant les premières expérimentations de tonte différenciée pour tendre vers une nouvelle gestion des espaces verts. Un questionnaire vous sera distribué avec la feuille de chou de novembre.



Tondo-broyeur arrivé en juillet 2021



Partie de pêche le 26 juin au lac :

Le samedi 26 juin dernier, seize jeunes pêcheurs, accompagnés de leurs parents, grands-parents et proches se sont retrouvés au plan d'eau communal de Châteauneuf-La-Forêt pour une partie de pêche. Cette après-midi était organisée par les bénévoles de l'AAPPMA de Châteauneuf. Ces retrouvailles étaient attendues après une période marquée par les contraintes sanitaires. La pêche, activité de pleine nature permet de vivre à nouveau ces moments de convivialité.

Âgés de 4 à 16 ans, les pêcheurs présents ont participé à un concours, prétexte à les gâter de lots offerts par la commune, la boulangerie Saucel, la fédération de pêche de la Haute-Vienne et l'AAPPMA locale. Marius Lhéritier remporte la catégorie « plaisir » (- de 8 ans), Gustave Malaguise termine premier de la catégorie Espoirs (de 8 à 12 ans) et Tom Darrin remporte la catégorie Cadet (13 à 16 ans).

Le CA de l'AAPPMA souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette journée en prenant part à l'organisation. La remise des lots s'est déroulée à la salle Camille Claudel. L'AAPPMA tient à remercier la commune pour la mise à disposition de la salle, son aide dans l'organisation et les trophées offerts. La « pêche pour tous », chère à l'AAPPMA de Châteauneuf-La-Forêt commence par l'initiation des plus jeunes. Leur présence est une contribution à l'avenir de la pêche et de l'association. Merci aux accompagnateurs de ces « graines de pêcheurs » pour leurs messages bienveillants et leurs encouragements.



L'AUBRAIE : une autre gestion forestière est possible



Une rencontre entre des représentants de la municipalité de Châteauneuf-La-Forêt et des responsables de l'association L'Aubraie s'est tenue cet été pour échanger sur l'action de cette nouvelle association en faveur des forêts. Notre commune compte 250 ha de forêt dont 32 ha de forêt communale.

L'Aubraie, *Pour une Forêt Vivante en Limousin* (l'aubre = l'arbre en occitan limousin) est une association qui s'est créée en réaction aux coupes rases suivies de replantation en monoculture qui se généralisent dans notre région. Elle rassemble toutes les personnes qui souhaitent agir pour une gestion équilibrée du patrimoine forestier entre l'économique, le social et l'environnement: citoyens de tous âges et professions attachés à leur région, propriétaires forestiers, professionnels de la filière, élus locaux, défenseurs de l'environnement, etc. L'Aubraie soutient les initiatives positives et appuie les propriétaires et les communes qui veulent gérer leur patrimoine forestier de façon durable.

L'action de L'Aubraie :

Cette conception équilibrée de la gestion forestière est de plus en plus partagée à l'échelle européenne et soutenue par les pouvoirs publics. L'Aubraie s'est donnée pour objectif d'agir en coopération avec les propriétaires forestiers, les collectivités locales et les organisations professionnelles afin de la faire connaître très largement : visites de terrain, information et organisation des propriétaires, mise en relation avec des professionnels qui partagent la vision de L'Aubraie, etc. Il reste beaucoup de chemin pour que cette gestion intelligente s'impose partout. Agissons dès maintenant pour préparer l'avenir de forêts vivantes.

Si ce sujet vous passionne, si vous êtes attaché(e) à la nature, que vous soyez propriétaire forestier ou pas, l'association a besoin de toutes les personnes de bonne volonté qui veulent agir.

Pour contacter L'Aubraie : vous pouvez envoyer un message à info@aubraie.org ou bien écrire à L'Aubraie, Mairie, 87460 Cheissoux ou bien téléphoner au 06 13 61 08 85 ou au 06 64 27 87 87

Tournoi de Beach handball :

Le samedi 24 juillet 2021 la plage du lac a accueilli le Citya Limouzi Beach Tour organisé par le Comité Handball 87. Les clubs de l'ESC Handball, de la JA ISLE Handball, Hand Sud 87 et du Handball Club Guérétois ont participé à un tournoi l'après-midi afin de décrocher des points pour monter dans le classement de cette compétition qui s'est déroulée tout au long de l'été. Ce fut l'occasion pour les touristes et les castelneuviens de découvrir ce sport pratiqué sur le sable. Ambiance estivale, car en même temps il y avait la baignade !

L'ESC Handball en partenariat avec la mairie de Châteauneuf-la-Forêt est ravie d'avoir pu accueillir cette étape du Beach Tour sous le soleil. Cela peut laisser présager un beau début de saison ! Nous souhaitons, bien sûr, une belle place dans le classement pour les équipes du club.



Tennis à l'école :

Depuis de nombreuses années, le tennis club Châteauneuf-Linards a fait du tennis à l'école une de ses activités prioritaires pour permettre aux jeunes des écoles primaires du canton d'accéder à l'activité tennis. Cette année, ce sont 126 élèves de 7 classes des écoles de Châteauneuf, La Croisille, Neuvic et Linards encadrés par Cedric Charnaillat diplômé d'état qui ont pu en bénéficier.

Ecole de Neuvic: 2 classes avec 41 élèves sur 2x7 séances = 14 heures

Ecole de Linards: 1 classe avec 26 élèves sur 7 séances = 7 heures

Ecole de Châteauneuf: 2 classes avec 31 élèves sur 2x7 séances = 14 heures

Ecole de La Croisille: 2 classes avec 28 élèves sur 2x7 séances = 14 heures

Pour la rentrée prochaine, le club proposera à nouveau ces actions avec du matériel spécifique proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.



FNACA :

« Des hommes » en Algérie

C'est sous l'égide de Jean-Pierre Gaildraud responsable départemental du GAJE, en partenariat avec le comité FNACA de Châteauneuf-la-Forêt, qu'a eu lieu la projection du film de Lucas Belvaux: « Des Hommes » d'après le roman de Laurent Mauvignier. La séance du 4 juillet à 18h 30 au cinéma le Colisée de Châteauneuf a rassemblé 65 personnes dont certaines des comités environnants. Ce film relaye la parole, longtemps tue, des appelés du contingent qui ont combattu en Algérie les indépendantistes, durant leur service militaire de 1954 à 1962. Jean-Pierre Gaildraud en présentant le film a insisté sur les répercussions engendrées par le conflit, disparitions d'appelés, traumatismes de ceux qui sont revenus.

Le comité a mis à profit ce rassemblement pour remettre diplôme et insigne à André Bourgeois pour le remercier de ses bons et loyaux services en tant que secrétaire.

L'ensemble du bureau remercie les nombreux spectateurs pour leur participation à cette projection et le projectionniste Bruno Laplaud pour son accueil et la serviabilité dont il a fait preuve.



Visite-lectures au Lac de Châteauneuf-la-Forêt : ode à la nature, au végétal, à l'eau !

(23 juillet et 12 août 2021)

Chaque année, le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages propose des visites-lectures dans des cadres enchanteurs, en variant les lieux d'un été à l'autre.

C'est au bord des rives du lac de Châteauneuf, en sous-bois, que Philippe Radonnet, guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages a proposé le 23 juillet et le 12 août, des textes d'auteurs locaux.

Le 12 août deux pauses ont entrecoupé la déambulation autour du lac, malheureusement interrompues sur la fin par la pluie. Elles ont donné lieu à des histoires, issues de courriers anciens, d'auteurs inconnus ou plus célèbres tel Léon Jouhaud, Honoré de Balzac qui ont séjourné ou traversé notre région.

Nous avons pu nous apercevoir que le Limousin était apprécié selon la perception qu'en avait ces auteurs. Si certains étaient assez dithyrambiques, d'autres le décrivaient comme un espace quasi désertique et ses habitants vivant comme des « sauvages ». Ces lectures-là ont amené des petits sourires sur le visage des auditeurs !



Un marché aux fleurs plein de couleurs !

Le marché aux fleurs a animé la commune.

Tout était couleurs et senteurs, place du 8 mai, où les visiteurs se pressaient pour faire leurs emplettes de fleurs et de plantations avec les conseils prodigués par les professionnels et le choix était des plus variés.



Concours de fleurs géantes :



Originales, rigolotes et fabriquées à partir de matériaux de récupération, une douzaine de fleurs toutes plus belles les unes que les autres étaient en concurrence. Le jury a eu beaucoup de peine à départager les candidats qui avaient fait preuve d'imagination, de recherche, un véritable travail d'artiste.

Cependant, il a réussi à établir un classement.

À présent, c'est au grand public d'admirer ces fleurs et de les retrouver dans le parterre devant la mairie.

Félicitations à tous les participants qui ont été récompensés par des fleurs et des plants.

Exposition « objectif zéro pesticide » :

L'équipe municipale a tenu un stand dans le but de communiquer, de sensibiliser les habitants sur la mise en place des gestes utiles pour protéger l'environnement et la nature : paillage, tonte différenciée, compostage, jardiner sans utiliser de pesticides... Cette exposition « objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » a été prêtée gracieusement par l'association Limousin Nature et Environnement.



Merci à tous pour la réussite de cette journée.

Marchés d'été :

Les marchés d'été du vendredi après midi ont été animés, musique avec Yacha et Flowlite le 2 juillet, folklore avec l'Escola dau Mont Gargan, et le groupe Moldave « Juventa » en lien avec le 56^{ème} festival du Mont Gargan au mois d'août.



Groupe moldave Juventa



L'escola dau Mont Gargan



Flowlite et Yacha

Le lac en fête le 17 juillet!



Mais qui est ce chineur, prenant la pose avec un véhicule roulant ?

Une belle journée festive et ensoleillée pour le plaisir de tous.

Le vide-greniers du samedi 17 juillet autour du lac de Châteauneuf-la-Forêt a su séduire son public.

Unesoixantained'exposants se sont présentés tôt le matin pour faire de ce vide-greniers une grande et belle déambulation et il y en avait pour tous les goûts. Les chineurs ont répondu présents toute la journée. Exposants et visiteurs ont exprimé leur grand plaisir de se retrouver.

Exposition :

Artistique, ludique ou pédagogique, une exposition sur la biodiversité en Limousin était installée autour du lac. Celle-ci, illustrée par une sélection de 30 photos sur bâches représentant fleurs, animaux, insectes, était associée à un petit jeu ludique de découverte et de sensibilisation.

Spectacle :

En fin de journée Yvon Nana Kouala artiste PEMA (prestation événementielle multiculturelle artistique) nouvellement installé à Châteauneuf, nous a fait découvrir son univers artistique ainsi que son association Corp'Art France.



Retraite aux flambeaux et feu d'artifice :

À 22 heures, les enfants avaient rendez-vous à la mairie pour la retraite aux flambeaux. Encadrés par les sapeurs-pompiers de la commune et la fanfare de l'Union Musicale de Saint-Léonard de Noblat, le cortège des enfants équipés de lampions a déambulé dans les rues. Pour clôturer cette belle journée, petits et grands se sont retrouvés au bord du lac pour admirer un des plus beaux feux d'artifice de la région. Toute l'équipe municipale s'était mobilisée pour la réussite de cette manifestation.

Rencontre avec le Colonel des pompiers du SDIS 87 le 12/07/2021

Madame RIVET, Maire, et Monsieur Lapaquette, premier adjoint ont accueilli le colonel hors classe Franck Machingoréna, nouveau directeur départemental du SDIS 87 et le commandant Thierry Soulier, Chef de groupement territorial d'appui du SDIS, le 12 juillet à la mairie.



RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES EN HAUTE-VIENNE

Pour répondre aux besoins en effectif de sapeur-pompier du centre de secours de Châteauneuf-la-Forêt

- Pour maintenir des secours de proximité
- Pour générer des candidatures de sapeur-pompier volontaire

Les sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne recrutent des femmes et des hommes pour devenir sapeurs-pompiers volontaires. Sans nécessiter d'être un athlète, l'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire est ouvert aux femmes et aux hommes satisfaisant à l'évaluation de l'aptitude médicale.

Vous aimez l'action et vous souhaitez :

- mettre votre temps disponible au service des autres
- intégrer une équipe solidaire
- apprendre les gestes qui sauvent et les transmettre
- augmenter vos compétences, atouts supplémentaires pour votre vie professionnelle

Parallèlement à votre profession, à vos études et à votre vie familiale, venez vivre un engagement au service des concitoyens de votre commune.

Un engagement indispensable pour garantir une bonne organisation des secours et permettre à chaque citoyen de bénéficier des secours d'urgence sur tout votre territoire.

En savoir plus : www.sdis-87.fr / ou renseignez-vous au centre de secours de Châteauneuf-la-Forêt.

Signature conventions assurance complémentaire santé :

Partant du constat qu'un certain nombre de personnes ne bénéficient pas encore d'une assurance complémentaire santé, la commune de Châteauneuf-La-Forêt a signé le 6 juillet une convention avec Mutualia Alliance Santé et avec Axa.

La signature a eu lieu avec Madame Moyrand (représentante de la mutuelle Mutualia) puis avec Monsieur Dupic (représentant d'Axa).

Ces deux complémentaires santé s'adressent aux retraités, indépendants, inactifs, résidant dans la commune mais aussi à ceux travaillant sur le territoire communal ne bénéficiant pas d'une mutuelle obligatoire. Elles permettent d'avoir une couverture santé répondant à leurs besoins, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente et à des tarifs préférentiels.

La commune a souhaité conventionner avec deux partenaires différents afin que les personnes concernées puissent choisir selon leur convenance.

Des réunions d'informations sont prévues courant septembre par chacun des conseillers des complémentaires santé.

Pour plus d'information, contacter la mairie.



Signature avec Monsieur Dupic



Signature avec Madame Moyrand

DROIT D'EXPRESSION LISTE D'OPPOSITION :

Depuis la parution du Castel News de mars 2021, les points forts du Conseil Municipal auront été le vote du budget 2021, le lancement des consultations pour la réfection de l'avenue Amédée Tarrade (réalisée maintenant), pour les travaux de la future maison des associations, du toit de l'école primaire et pour l'acquisition des matériels de tonte et de désherbage. Notre groupe a voté le budget car l'ensemble de ces travaux ou matériels nous semblent nécessaires pour notre commune.

Nous attirerons l'attention sur le prochain budget car la commune ne pourra pas maintenir ce rythme de dépense et les possibilités d'excédent budgétaire qui permettent de mieux faire face pour l'avenir vont se trouver affaiblies.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons voté contre le transfert du PLU (plan local d'urbanisme) à la Communauté de Communes Briançonnais (nos 4 voix contre, et 15 pour). D'après nos informations, ce transfert ne pourra pas avoir lieu car quatre conseils municipaux (La Croisille sur Briançonnais, Roziers Saint Georges, Surdoux et Sussac) ont voté contre ce transfert représentant plus de 20% de la population.

Notre principale inquiétude vient de notre Communauté de Communes de par certaines dépenses qui nous paraissent mal maîtrisées car une large majorité veut maintenir le système de régie et se refuse à étudier toute autre possibilité qui pourrait permettre d'envisager une meilleure maîtrise de coûts.

• Par conséquent, pour boucler le budget 2021, la majorité du Conseil Communautaire a voté une

augmentation de 18,18% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

De plus le Bureau Communautaire a voté les augmentations suivantes (voir délibération du 31/05/2021 de la Communauté de Communes Briançonnais sur le site internet) pour :

- l'eau: l'abonnement va passer de 40 à 60€ au 01/07/2021 (soit +50 %) et le prix du m³ d'eau va passer de 1,45 à 1,60€ pour 2022 (soit +10,34%).

- l'assainissement collectif : l'abonnement va passer de 35 à 70€ au 01/07/2021 (soit +100%) et le prix du traitement d'un m³ d'eau va passer de 1,80 à 2,50€ pour 2022 (soit +38,88%).

- l'assainissement non collectif: à compter du 01/07/2021, la redevance pour contrôles périodiques passe à 100€ (+ 42%), la redevance pour contrôle en cas de vente passe à 300€ (+ 66%) et la redevance des installations neuves passe à 250€ pour la phase instruction et 250€ (+ 40%) pour la phase vérification de l'exécution (d'autres tarifs ont également évolués).

Seule la commune de Neuvic-Entier avait souscrit un contrat d'affermage avec un prestataire et continuera. Cela devient un cercle vicieux, plutôt que de maîtriser les coûts, on augmente les taxes et les prix des prestations ou fournitures et c'est très inquiétant pour le budget de nos concitoyens. C'est un véritable dérapage.

Nous souhaitons à toutes et tous de prendre soins d'eux dans cette période où ce Covid 19 avec le variant Delta continue à nous empêcher de vivre normalement et nous bride dans nos activités.

Daniel CHANGION
pour la liste « Tous unis Pour Châteauneuf »

Réfection du cours de tennis numéro 2 :

Le sol en béton poreux a été remplacé par de l'enrobé bitumeux, puis recouvert de résine. Le montant total des travaux s'est élevé à 53 300€ HT. Les partenaires financiers : Etat, Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Fédération Française de Tennis, et la commune de Châteauneuf ont permis la réalisation de ce projet. Montant des subventions : Etat : 14 565.02€, CD87 : 3000.00€, FFT : 3000.00€.



Réfection du cours de tennis extérieur



Réfection des gouttières de la garderie, des avant toits, et démaussage de la toiture



Travaux avenue Amédée Tarrade



Mur du cimetière



La papeterie :

Ce fut d'abord une belle aventure : Claude Alcide Degrassat de Pierre-Buffière reçut, grâce à sa jeune épouse un moulin appelé Moulin Neuf. C'était un moulin à farine sur la Combade qu'il transforma en moulin à papier (La Vieille Usine).

A sa mort son fils Eugène, non seulement continua à fabriquer du papier, mais fonda très opportunément une société : La Papeterie de Châteauneuf. Belle ascension qui se prolongea dans le temps pour atteindre de très bons résultats grâce à l'achat de machines performantes.

Plus tard, en 1922, la fabrication du carton ondulé démarrait...

(Texte extrait du recueil « 50 ans de cartes postales », Société Historique de Châteauneuf-la-Forêt)



Ancienne cheminée existante





Une entreprise au cœur de notre commune !

La commission communication est allée à la rencontre de l'entreprise SAICA-Pack, et a été reçue par Madame Mazaleigue, Directrice des Ressources Humaines. Ce fut l'occasion de jouer aux reporters et de visiter l'usine.



Pouvez-vous nous présenter votre entreprise ?

Créée en 1870 par la famille Degrossat, il s'agit initialement d'une usine de papier à partir de paille. Au fil du temps, le site se développe et combine fabrication de papier et d'emballages sous la dénomination Papeterie de Châteauneuf. Le site s'agrandira d'une unité à Poix de Picardie avant d'être acheté par le Groupe Emin Leydier dans les années 90. Il se consacrera alors à la fabrication exclusive d'emballages en carton ondulé. C'est en 2018 qu'Emin Leydier cède l'ensemble de ses unités au groupe familial Espagnol SAICA.

La papeterie de Châteauneuf est devenue SAICA-Pack Châteauneuf plus de 150 ans plus tard. Aujourd'hui le site compte 130 salariés permanents et fait partie d'un groupe familial international comptant 11 000 salariés, 4 activités (papier, carton, Flex, et Natur) dans 9 pays dont récemment les états Unis.

Le site de Châteauneuf réalise

aujourd'hui environ 35 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et se donne les moyens de faire encore mieux.

Le site est ancré dans la vie locale avec un attachement important des salariés issus du secteur et des successions de générations comme acteurs de sa pérennité.

Quelle a été la plus belle réussite ou réalisation ?

Avant toute chose la plus belle réussite reste la pérennité du site et des emplois. Malgré les aléas et les tourmentes, après plus de 150 ans, l'activité et les emplois sont toujours bien présents et sont amenés à perdurer encore dans un cadre de vie privilégié et une activité respectueuse de l'environnement et de l'avenir (emballages à base de papier, encres, colles... recyclés et recyclables)



Bobine de papier recyclé

Ensuite Techniquement et humainement, le renouvellement d'un parc de machines maîtrisé dans des délais rapides et de manière admirable par les salariés force le respect : en 2017 achat d'une ligne d'impression EMBA qui démarre immédiatement en situation industrielle et en 2020 achat d'une ligne de caisses Bobst qui atteint immédiatement des niveaux de productivité dignes des records nationaux. L'expertise et la conscience professionnelle de nos

collaborateurs dans chacun des services de l'entreprise est notre force et notre fierté.



Ligne d'impression



Pupitre de commandes ligne d'impression



Ligne pour fabrication de caisses (24000 à l'heure)

Quel est l'impact économique et social de la cartonnerie sur la commune ?

Le site génère 130 emplois directs et au moins autant d'indirects. Les salariés résident pour une grande majorité sur la commune avec leur famille. Nous proposons aux jeunes des stages et jobs d'été, travaillons avec les fournisseurs locaux (palettes, matériaux, transports, fournitures...), entretenons des relations étroites avec les décideurs locaux pour mener notre activité professionnelle dans le respect de l'environnement (chaudière Biomasse, recyclage de nos consommations). Nous contribuons

ZOOM SUR LA CARTONNERIE

évidemment financièrement à la vie de la commune et de la Communauté de communes Briance Combade par le versement des impôts et taxes mais aussi sous forme d'aides aux associations dans le périmètre de la Communauté de communes. Confections de mallettes en carton pour les écoliers et autres circonstances...

Quels sont les projets d'avenir de l'entreprise ?

Outre des investissements techniques, d'aménagements et rénovation des locaux (possible grâce à la bonne santé financière du groupe SAICA), le site a pour ambition de poursuivre l'augmentation significative de son volume de ventes d'ici 2025 en rapport avec la capacité de production permise par les derniers investissements. Pour cela, le site devra recruter dans divers métiers (administratifs, maintenance, logistique, production...) dans les années à venir, ce qui est une très bonne nouvelle pour la commune.



Carton ondulé



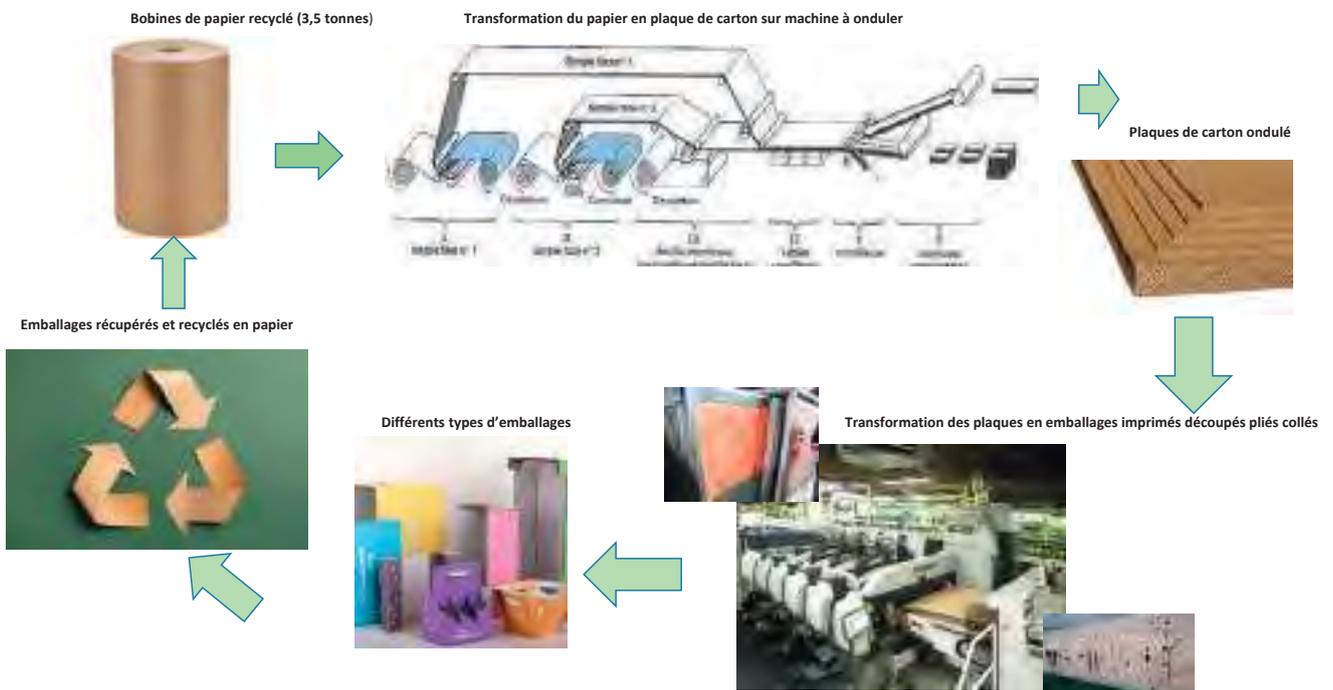
Palettiseur automatique



Table de découpe pour faire les essais



Formes de découpe pour machines rotatives



Circuit de fabrication du carton

Etat Civil depuis le 23/02/2021
(arrêté le 4 août 2021)

 **Décès**

- Raymonde GOURSOLAS, veuve PANTEIX..... 28 février 2021.
- Marcelle, Germaine COUDRIER, veuve MAZALAIGUE 5 mars 2021.
- Pierre Robert FIACRE..... 17 mars 2021.
- Carmen Marthe BATISSE, veuve MONGOURD 19 mars 2021.
- Noëlle Gabrielle Georgette ALLEGRAUD, divorcée PAROT.... 23 mars 2021.
- Suzanne Marcelle BENASSY, veuve SERRUT..... 25 mars 2021.
- Jean – Marie DECOUX..... 27 mars 2021.
- Henri Jean TRICARD..... 31 mars 2021.
- André BRONDEAU..... 1^{er} mars 2021.
- André Etienne JAYOUT 4 avril 2021.
- Raymond, Henri MOUNET, 12 avril 2021.
- Jacqueline PENIFORT, épouse CANIN..... 29 mai 2021.
- Irène SABADACH, divorcée BRIGLAND..... 5 juin 2021.
- Christian, Henri, Jean, Louis ROCHE 9 juin 2021.
- Marcelle JARRY, veuve NICOLAS..... 21 juin 2021.
- Denise BOYER, veuve Granger..... juillet 2021.
- Michèle, Gustavine, Marie FRAISSEIX, épouse VAILLANT ... 1^{er} juillet 2021.
- Andrée, Julienne VINCENT, épouse LAFARGE..... 10 juillet 2021.
- Jean SAUTOUR 11 juillet 2021.
- Armand, René MOUSSET..... 13 juillet 2021.
- Marthe, Jeanne BOUSSELY, veuve DURAND..... 23 juillet 2021.
- Marceline, Laure, Denise BRECHELIERE, veuve LAGARDE
- René, Denise TRUCHASSOU, veuve DELAHAYE..... 1^{er} août 2021.

 **Mariages**

- 2 mariages en 2021
- 3 pacs en 2021



 **Naissances**

- 7 naissances hors commune en 2021
- 3 reconnaissances en 2021



 **Parrainages civils**

3 parrainages civils en 2021

Vaccination sans rendez-vous mercredi 14 juillet au lac :

Mercredi 14 juillet, le Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages de Saint-Léonard et la future Communauté Professionnelle Territoriale de Santé se sont délocalisés sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt pour pouvoir répondre à une demande très importante de vaccination de la population après les annonces du Président de la République. De 14h30 à 19h30 les vaccinations n'ont pas arrêté, assurant ainsi une plage horaire plus importante que celle prévue initialement. Ainsi 252 personnes ont pu être vaccinées. Lors de cet événement de grande



ampleur, Monsieur Brach, Directeur de cabinet du Préfet de la Haute-Vienne, Monsieur Besse, Directeur adjoint de l'ARS Haute-Vienne, Monsieur Leblois, Président du Conseil Département de la Haute-Vienne, Madame Lhomme-Léoment et Monsieur Malet, conseillers départementaux, Madame Rivet, Maire de Châteauneuf-la-Forêt et Monsieur Chevalier, Directeur de l'hôpital de Saint-Léonard-de-Noblat sont venus soutenir cet événement. Il faut également saluer l'investissement des élus de la commune de Châteauneuf-la-Forêt, des médecins, des infirmières et des personnels logistiques présents pour l'organisation de cette vaccination sans rendez-vous. D'autres dates de vaccination sans rendez-vous se sont déroulées à l'hôpital de Saint-Léonard-de-Noblat les 27 juillet et 5 août de 18h30 à 21 heures.



File d'attente vaccination du 14 juillet

Dépistage Covid les 23 juillet ,13 et 24 août au lac :

L'ARS a organisé une opération de dépistage Covid cet été dans le cadre de la stratégie nationale de prévention pour la saison estivale, au lac de Châteauneuf. En juillet et août la salle Camille Claudel a été mise à disposition par la mairie pendant trois après-midis.

L'équipe de la protection civile a réalisé des tests de dépistage antigéniques auprès de la population. (53) Les résultats étaient disponibles au bout de 15 minutes, et valides pour le Pass Sanitaire.



le 23 juillet ,le 13 août après midi ,le 24 août dépistage Covid au lac avec l'équipe des médiateurs de la Protection civile(organisé par l'ARS)

**Portes Ouvertes du cabinet médical,
4 rue du Peyrassaud, le samedi 16 octobre 2021
à partir de 10h**

Les démarches de recherche d'un médecin continuent :

Des rencontres ont eu lieu avec le Conseil de l'Ordre des médecins, l'ARS et les personnes qualifiées. Par ailleurs, Madame la Maire, a rencontré Monsieur Jean-Claude Leblois, Président du Conseil Départemental et Madame Sophie Beaudouin-Hubière, Député de la Haute-Vienne pour les solliciter à nouveau sur cette problématique cruciale pour notre commune.

Être Juré d'assises, témoignage :



Être tiré au sort pour être juré aux assises ne veut pas dire forcément que l'on va y siéger.

Les 35 jurés titulaires ou suppléants sont invités à se rendre tout d'abord à une réunion d'information.

Les vérifications d'identité et de sacs faits, ils entrent dans la salle de la cour d'assises où le Président explique le déroulement d'un procès, la fonction de juré. Puis le régisseur de la cour d'appel intervient pour les questions administratives, suivi d'un court film concernant un procès.

Les jurés (sauf excusés) doivent venir à chaque début de procès pour le tirage au sort.

Ils seront 6 en 1^{ère} instance (9 en appel) et 2 jurés suppléants.

On peut être juré pour un ou plusieurs procès, suivant le tirage au sort, ou pas du tout. On peut aussi être récusé par l'accusé, son avocat ou l'avocat général.

C'est très impressionnant de rentrer pour une 1^{ère} fois dans le tribunal. On sent qu'on est dans un espace solennel, avec ce bâtiment aux dimensions imposantes, les allées et venues des avocats et d'autres professionnels, ce qui conditionne dans le rôle de juré.

Ça l'est également lorsque l'accusé entre: si les gendarmes ou policiers l'installent dans la « cage de verre », on mesure davantage le degré de gravité des faits reprochés.

D'après quelques témoignages glanés auprès de certains qui ont été jurés, on n'en ressort « pas indemne ». On entre vraiment dans la vie de l'accusé, de la victime, voire des personnes qui témoignent. Les débats peuvent se terminer tard dans la soirée pour

reprendre le lendemain matin. C'est éprouvant, tout comme la façon dont se déroulent les auditions.

Il faut garder à l'esprit ce qu'a dit le Président :

« Vous ne jugez pas des monstres » ; c'est important pour garder un esprit de clairvoyance et de compréhension des faits.

« Ne pas avoir de manifestations émotionnelles pendant les auditions », ne rien montrer... pas facile parfois à l'évocation de certains faits ! C'est là qu'on apprécie le masque qui camoufle les expressions involontaires ! On peut exprimer son ressenti quand la cour se retire.

Qu'on ait été tiré au sort pour être juré, qu'on ait pris part aux débats ou bien qu'on ait assisté à tout ou une partie des auditions, c'est une expérience enrichissante. Cela permet de comprendre la sanction appliquée, qui parfois, pourrait nous paraître injuste ou inappropriée.

Tirage au sort des jurés d'assises jeudi 24 juin 2021 à la mairie :

Le tirage au sort des jurés d'assises a lieu une fois par an. Il s'est déroulé le jeudi 24 juin 2021 à la mairie de Châteauneuf-la-Forêt en présence de Monsieur le Maire de Roziers-Saint-Georges, et Madame la Maire de Châteauneuf-la-Forêt et des représentants des communes de Neuvic-Entier et de Linards.

Chaque personne a tiré au sort le nom d'une commune, puis un numéro de page des listes électorales, puis un numéro désignant la personne.

Ainsi 9 habitants des quatre communes seront susceptibles de participer aux jurys d'assises à la Cour d'Assises de la Haute-Vienne à Limoges en 2022.

Être juré est une obligation de tout citoyen français lorsqu'il est désigné !



Tirage au sort des jurés d'assises le 24 juin 2021

Information de Briance Combade : Relevés des compteurs d'eau et facturation en 2021



La relève des compteurs d'eau a débuté en juin 2021, plus tôt que l'an passé, afin d'établir la facturation simultanée de l'eau et de l'assainissement collectif, en fonction des délais imposés par la Trésorerie.

Afin de ne pas pénaliser les abonnés par rapport à ce changement de période de relève,

le service Eau et Assainissement Briance Combade établira dorénavant les factures au prorata annuel. Pour plus de renseignements, contacter les services de la communauté de communes au 05 55 69 39 32.

Attention aux arnaques : Soyons vigilants, des sites marchands frauduleux proposent l'accomplissement de démarches administratives !

De nombreuses personnes sont confrontées, lors de leurs démarches administratives à de **faux sites payants** qui proposent de se substituer aux administrations.

Certains de ces sites prennent l'apparence de sites officiels, et perçoivent le montant demandé sans rendre le service. Au-delà de l'aspect financier, la communication d'informations à caractère personnel peut entraîner une exploitation frauduleuse.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la Direction Générale de la Concurrence Consommation et Répression des Fraudes :

<https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/faux-sites-administratifs-attention-aux-arnaques>

Taille des haies et élagage, informations utiles :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur est limitée à 2 mètres, voire moins



là où le dégagement de la visibilité est indispensable : carrefour, virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire). Rien ne doit dépasser de la clôture sur rue.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

Législation concernant l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, téléphone, et l'éclairage public.

Entretien des plantations :

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même.

Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété de votre voisin, il n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

Vos plantations empiètent sur le domaine public :

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public.

Les services municipaux sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Ramassage des encombrants le jeudi 7 octobre 2021 :

Date limite d'inscription le 5 octobre, auprès des services de la Communauté de Communes Briance Combade. Tel : 05 55 69 39 32

Rénovation des logements :

Pour tous travaux : changement de fenêtres, enduits, toiture, une déclaration préalable de travaux est obligatoire et à déposer en mairie. Le dossier sera instruit rapidement par le service administratif. Pour rappel un nuancier départemental est disponible en mairie et sur le site internet :



www.chateauneuf-la-foret.fr

Secours populaire :

Permanence mobile de solidarité du Secours Populaire Français : passage du Solidaribus **chaque 4^{ème} mardi du mois de 13h45 à 15h, place de la Mairie.**



Propriétaires et locataires : quels sont vos droits et obligations ?

S'agissant d'un logement du parc privé loué en vide, la loi du 6 juillet 1989 régissant les relations locatives définit les droits et obligations du locataire et du propriétaire à l'entrée dans les lieux et durant toute la durée du contrat de location. Ces articles étant d'ordre public, il ne peut y être dérogé par des clauses contraires mentionnées dans le bail.

Propriétaire : quelles sont vos obligations ?

- Remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique et à la santé du locataire, répondant à un critère de performance énergétique minimale, doté des éléments d'équipement le rendant conforme à l'usage d'habitation et exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites (exemples toiture en bon état, installations électriques sécurisées, garde-corps aux escaliers, éléments d'équipement en bon état de fonctionnement).

L'ADIL 87 et la CAF ont rédigé un guide du logement décent où figurent entre autres le décret du 20 janvier 2002 déterminant les normes de décence, des modèles de lettres-types ainsi qu'une grille d'auto-évaluation du logement. Ce guide est téléchargeable sur le site de l'ADIL 87.

- **Remettre au locataire certains documents au plus tard à la signature du bail** : contrat de location, dossier de diagnostic technique, notice d'information, état des lieux d'entrée ...

- **Assurer au locataire la jouissance paisible du logement** (exemple : le bailleur ne peut pas entrer dans le logement sans l'autorisation du locataire).

- **Transmettre gratuitement les quittances de loyer** si le locataire en fait la demande.

- **Entretien des locaux et y faire toutes les réparations autres que locatives** (Exemple : chaudière en panne en raison de sa vétusté, volets défectueux...) Le décret du 26 août 1987 liste les réparations incombant au locataire.

- **Ne pas s'opposer aux aménagements décidés par le locataire**, dès lors que ces derniers ne constituent pas une transformation du logement.

Locataire : quelles sont vos obligations ?

- **Payer le loyer et les charges aux termes convenus dans le bail** et ce même en cas de litige avec le propriétaire. En cas de difficultés de paiement, le locataire doit alerter rapidement son propriétaire afin d'élaborer un plan d'apurement. Les charges incombant au locataire sont listées par un décret.

- **Prendre en charge l'entretien courant du logement**. Le locataire doit procéder aux réparations qui lui incombent. Ces dernières figurent sur le décret du 26 août 1987. (Exemples de réparations locatives : remplacement des poignées de portes, remplacement

des interrupteurs, ampoules, fusibles, raccords de peinture, papiers peints, revêtements de sol...).

- **Souscrire une assurance contre les risques locatifs** (dégâts des eaux, incendie, explosion, vol ...). Le bailleur peut demander au locataire, chaque année, un justificatif de cette souscription. Une clause peut prévoir la résiliation du bail en cas d'absence d'assurance.

- **User paisiblement des locaux loués suivant la destination prévue par le bail**. Ainsi, il n'est pas possible d'utiliser le logement à usage commercial si le bail précise qu'il est à usage d'habitation.

- **Ne pas transformer les locaux loués**. Il est interdit de transformer le logement, ou les équipements, sans l'accord écrit du bailleur. Dans le cas contraire, au moment du départ, celui-ci peut conserver le bénéfice des transformations sans indemniser le locataire ou exiger la remise en état initial des lieux. S'il s'agit d'adapter le logement à un handicap ou à une perte d'autonomie, l'absence de réponse du bailleur deux mois après la demande écrite du locataire vaudra acceptation, et le locataire pourra réaliser les travaux à ses frais.

- **Permettre l'accès au logement pour certains travaux**. Le locataire ne peut pas s'opposer aux travaux de réparation, d'entretien, d'économie d'énergie, d'amélioration des parties privatives ou communes qui nécessitent une intervention dans le logement.

- **Interdiction de céder le bail ou de sous-louer sans l'accord écrit du bailleur**.

- **Laisser visiter le logement en cas de mise en vente ou de relocation (sous certaines conditions)**.

Pour plus d'informations, contacter l'ADIL (28 avenue de la Libération - Limoges) au 05 55 10 89 89.

Permanences de l'ADIL 87 à la Mairie de Châteauneuf-la-Forêt le 1er mardi de chaque mois de 16h00 à 17h30



PERMANENCES CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

FNATH : 05 55 71 06 00

3^{ème} vendredi du mois sur rendez-vous à la mairie de 8h30 à 12h

ADIL : 05 55 10 89 89

1^{er} mardi du mois à la mairie de 16h à 17h30

ADPAD : 05 55 10 11 85

- 1^{er} jeudi du mois à la mairie de 9h à 12h

- 3^{ème} jeudi du mois à la mairie de 14h à 16h30

Mission Locale : 05 55 10 01 00

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, Antenne du Conseil Départemental - MDD de Châteauneuf-la-Forêt (impasse des Thuyas)

Secours Populaire

4^{ème} mardi du mois - BUS solidaire
Place du 8 mai 1945 de 13h30 à 15h00

Secours catholique

Jeudi et vendredi - 32 avenue Jean Cruveilhier de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Restos du cœur

Jeudi matin - 41 avenue Jean Cruveilhier de 10h à 12h

Conciliateur de Justice : 07 66 20 43 73

Monsieur Gérard Blanchon, permanence une fois par mois à la mairie sur rendez-vous.



Secrétariat de mairie : 05 55 69 30 27

horaires d'ouverture : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h45

mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

téléphone astreinte élus : 06 74 96 27 53

(en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

Horaires d'ouverture de la déchèterie de la Communauté de Communes :

horaires d'été : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h
samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

horaires d'hiver : lundi, mercredi, vendredi de 14h à 17h

samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 05 55 12 12 87 (Syded)

Numéro d'urgence Communauté de Communes :
07 52 06 97 57 (**eau et assainissement**)

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 depuis un téléphone mobile : 112

Pharmacie de la Forêt :

Téléconsultation médicale

9 avenue du Pont la Prairie

horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h15 et de 14h à 19h30

05 55 69 36 35

Pharmacie de garde : composez le 32-37

Médecins :

en cas d'urgence composer le 15

Cabinets Infirmiers : Lenoir, Borderie, Laplanche

6 Allée des Tilleuls - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 77 21

Le Gouffe, Thomas

4 Rue Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 36 75

Kinésithérapeutes : Chatenet, Scherer, Cayn, Riffaud

24 Route de la Forêt 87130 - Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 31 60

Podologue : Alex Vérinaud

Avenue du Pont la Prairie - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 65 94

Dentistes :

Docteurs Amélie POMMARET, Emmanuelle GIULIARDI

8 Route du Puy Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 44 19 12 06

Psychologue : Mme Géraldine Vandeplanque-Rey

4 Rue du Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

06 08 27 37 91

Cabinet vétérinaire : Selarl VET'Puychat

6 Route du Puychat - 05 55 69 34 30

Écoles :

École maternelle : 05 55 69 39 02

Directrice Madame Florence Prat

École primaire de Châteauneuf : 05 55 69 75 22

Directrice Madame Jacob-Lacour Sandrine

École primaire de Neuvic-Entier : 05 55 69 37 28

Directrice Madame Marie Anne Pateloup